

Changements fiscalité

Dans les mois et années à venir, plusieurs changements sur la fiscalité des voitures sont planifiés. Pour clarifier les nouvelles mesures, nous les détaillons.



2023

1er janvier 2023 - Déduction maximale de 50 % pour les hybrides rechargeables (frais d'essence)

Pour les véhicules hybrides rechargeables achetés à partir du 1er janvier 2023, une déduction maximale de 50 % s'appliquera aux frais de consommation d'essence et de diesel

1er juillet 2023 - Déductibilité limitée pour les véhicules à moteur à combustion

La déductibilité fiscale pour les véhicules à moteur à combustion interne et hybrides rechargeables commandées depuis le 1er juillet 2023, réduira progressivement et disparaître totalement en 2028

1er juillet 2023 - Augmentation de la cotisation CO₂ pour les véhicules équipés d'un moteur à combustion

La cotisation CO₂ pour les véhicules à moteur à combustion et hybrides rechargeables commandés depuis le 1er juillet 2023, doit être multipliée par un 'multiplicateur' qui augmentera annuellement : 2,25 (2023-2024), 2,75 (2025), 4 (2026) et 5,5 (2026). Si la résultante est inférieure à la cotisation minimale, la cotisation minimale s'appliquera



2025

1er janvier 2025 - Augmentation de la cotisation CO₂ minimum pour tous les types de véhicules

Le montant de base (multiplier par un coefficient) utilisé pour calculer la cotisation CO₂ minimum augmentera à partir de 1er janvier. Cette mesure s'applique à tous les types de voitures (y compris les véhicules électriques)



2026

1er janvier 2026 - Plus d'avantages fiscaux pour les voitures équipées de moteurs à combustion et les hybrides rechargeables

Les véhicules achetées à partir de 1er janvier 2026 seront déductible à 0%



2027

1er janvier 2027 - Début de la réduction de la déduction fiscale pour les voitures zéro émission

La déductibilité fiscale des voitures sans émission sera progressivement réduite dans les années suivantes: 95% (2027), 90% (2028) 82,5% (2029), 75% (2030) et 67,5% (2031).

Le principe de "grandfathering" s'applique : le taux de déduction applicable au moment de la commande reste valable pour le reste de la durée du contrat

LeasePlan

What's next? Découvrez des informations supplémentaires sur leaseplan.be